

COMITÉ DE RÉOLUTION DES

CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 6 juillet 2015

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur André Arsenault
Président, membre patronal

Monsieur Claude Lavictoire
Membre syndical

Monsieur René C. Lessard
Membre patronal

- Requéran(t)es -

Fraternité nationale des charpentiers-
menuisiers-section locale 9
9100, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

- Intimé(es) -

Monteurs mécaniciens vitriers-
section locale 135
206-6000, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (Québec) H1S 1B1

Partie(s) intéressée(s)

Association internationale des travailleurs
de métal en feuille (AITMF) –
Section locale 116
200-7007, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H1M 3K7

Syndicat québécois de la construction
(SQC)
2121, Avenue Ste-Anne, bureau 102
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5

Syndicat international des ferblantiers et
couvreurs – section locale 2016
565, boul. Crémazie Est
Bureau 2900
Montréal (Québec) H1K 1A2

Association des métiers de l'acier du
Québec (AMAQ)
8300, boul. Métropolitain Est
Bureau 200
Anjou (Québec) H1K 1J2

Vitrierie Pro-Verre inc.
800, 98^e Rue
Saint-Georges (Québec)
G5Y 8G1

Commission de la construction du Québec
(CCQ)
Secteur centre Montréal
8485, rue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2M 0A7

Litige : Manutention et pose de panneaux d'aluminium

Chantier : Nom du chantier_ Concessionnaire Chevrolet, Buick, GMC _____
Lieu ou adresse ___ 8000, boul. Newman à Lasalle

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 2 juillet 2015 pour disposer du litige entre les métiers de charpentiers-menuisiers et monteurs mécaniciens vitriers au chantier du Concessionnaire Chevrolet, Buick, GMC au 8000, boul. Newman à Lasalle (Québec).

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur André Arsenault agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 2 juillet 2015 de la tenue d'une conférence préparatoire prévue pour le 6 juillet 2015 à 9 heures 30 au siège social de la Commission de la construction du Québec situé au 8485, rue Christophe Colomb, Montréal (Québec) H2M 0A7.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire:

Nom	Association
Conrad Cyr	AMAQ
Dorima Aubut	Local 2016
Vincent Éthier	SQC
Marc-André Ouimet	SQC
François Boucher	SQC
Sylvain Paquin	Local 9
Jean Lemieux	Local 1135
Sébastien Gariépy	Local 116
Guy Martin	Local 135
Marc-Antoine Paquette	ACQ

CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

RAPPROCHEMENT DES PARTIES

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Les membres du comité se sont retirés. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il y avait entente entre les parties.

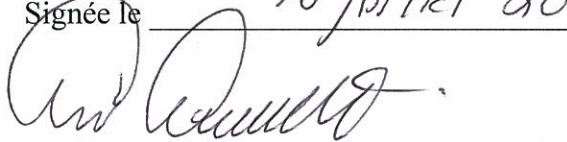
Compte tenu de ces faits, le président du Comité annonce aux parties que le comité est dissout.

DÉCISION CORRIGÉE :

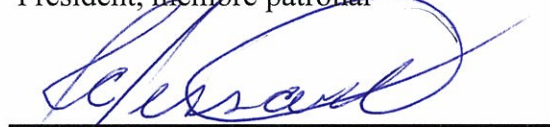
La décision a été rendue le 6 juillet 2015. Toutefois, une correction a été apportée au nom de l'association représentée par M. Conrad Cyr.

Signée le

13 juillet 2015



André Arsenault
Président, membre patronal



René C. Lessard
Représentant patronal



Claude Laviolette
Représentant syndical